

**LEARNING AGREEMENT – STT
FOR TRAINING MOBILITIES BETWEEN PROGRAMME COUNTRIES**

**CONTRAT PEDAGOGIQUE – STT¹
POUR LES MOBILITES DE FORMATION ENTRE PAYS PROGRAMME**

Planned period of the training activity – excluding travel days: from [day/month/year] till [day/month/year]
Dates prévues de l'activité de formation – hors jours de voyage : du [jj/mm/aaaa] au [jj/mm/aaaa]

Activity duration with the partner (in days):
Durée d'activité avec le partenaire (en jours) :

The Staff Member / Le membre du personnel

Last name(s) / Nom(s)		First name (s) / Prénom(s)	
Seniority/ Ancienneté ²		Nationality/ Nationalité ³	
Sex [Male/Female/Undefined] Genre [M/F/Non défini]		Academic year Année académique	2019/2020
E-mail Adresse électronique			

The Sending Institution / L'établissement d'envoi

Name / Nom	Université Catholique de Lille		
Erasmus code (if applicable) Code Erasmus ⁴	F LILLE	Faculty/Department Faculté/Département	
Address / Adresse	60 boulevard Vauban – CS 40109 59016 Lille Cedex FRANCE	Country/ Country code Pays/Code pays ⁵	France / FR
Contact person name and position Nom et fonction de la personne de contact	Lucie DRUART Project coordinator International Office	Contact person e-mail/phone Téléphone/adresse mail de la personne de contact	lucie.druart@univ-catholille.fr

The Receiving Institution / Enterprise / L'établissement / l'entreprise d'accueil⁶

Name / Nom			
Erasmus code (if applicable) Code Erasmus (si existant)		Faculty/Department Faculté/Département	
Address Adresse		Country/ Country code Pays/Code pays	
Contact person, name and position Nom et fonction de la personne de contact		Contact person e-mail / phone Téléphone/adresse mail de la personne de contact	
		Size of enterprise (if applicable) Taille de l'entreprise (si applicable)	<input type="checkbox"/> <250 employees <250 employés <input type="checkbox"/> >250 employees >250 employés

Section to be completed BEFORE THE MOBILITY / Partie à compléter AVANT LA MOBILITE

PROPOSED MOBILITY PROGRAMME / PROGRAMME DE MOBILITE PROPOSE

Language of training / Langue de la formation :

Overall objectives of the mobility / Principaux objectifs de la mobilité :
Training activity to develop pedagogical and/or curriculum design skills : Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> L'activité de formation vise-t-elle à développer des compétences dans le domaine de la pédagogie et/ou de la conception de programmes éducatifs : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Added value of the mobility (in the context of the modernisation and internationalisation strategies of the institutions involved): Valeur ajoutée de la mobilité (en termes de stratégie de modernisation et d'internationalisation des établissements impliqués) :
Activities to be carried out / Activités à réaliser :
Expected outcomes and impact (e.g. on the professional development of the staff member and on both institutions): Résultats et impact attendus (par exemple sur l'évolution professionnelle du personnel et des deux établissements) :

COMMITMENT OF THE THREE PARTIES / ENGAGEMENT DES TROIS PARTIES

By signing this document, the staff member, the sending institution and the receiving institution/enterprise confirm that they approve the proposed mobility agreement.

En signant⁷ ce document, le membre du personnel, l'établissement d'envoi et l'établissement/l'entreprise d'accueil confirment qu'ils approuvent le programme de mobilité proposé.

The sending higher education institution supports the staff mobility as part of its modernisation and internationalisation strategy and will recognise it as a component in any evaluation or assessment of the staff member.

L'établissement d'enseignement supérieur d'envoi considère la mobilité de formation comme faisant partie de sa stratégie de modernisation et d'internationalisation et en tiendra compte dans l'évaluation du membre du personnel.

The staff member will share his/her experience, in particular its impact on his/her professional development and on the sending higher education institution, as a source of inspiration to others.

Le membre du personnel partagera son expérience - en particulier l'impact sur son évolution professionnelle et sur l'établissement d'envoi – qui pourra s'avérer être une source d'inspiration pour d'autres.

The staff member and the beneficiary institution commit to the requirements set out in the grant agreement signed between them.

Le membre du personnel et l'établissement bénéficiaire s'engagent à respecter les termes du contrat de mobilité signé par les deux parties.

The staff member and the receiving institution/enterprise will communicate to the sending institution any problems or changes regarding the proposed mobility programme or mobility period.

Le membre du personnel et l'établissement/l'entreprise d'accueil communiqueront à l'établissement d'envoi tout problème ou modification concernant le programme de mobilité proposé ou la période de mobilité.

The staff member / Le membre du personnel

Name / Nom :

Signature :

Date :

The sending institution / L'établissement d'envoi

Name of the responsible person / Nom de la personne responsable : Audrey VANPEPERSTRAETE

Signature :

Date :

The receiving institution/enterprise / L'établissement/l'entreprise d'accueil

Name of the responsible person / Nom de la personne responsable :

Signature :

Date :

-
- ¹ In case the mobility combines teaching and training activities, **the mobility agreement for teaching template** should be used and adjusted to fit both activity types.
En cas de mobilité combinant des activités d'enseignement et de formation, **le modèle de contrat pédagogique pour les mobilités d'enseignement** devra être utilisé et adapté aux deux types de mobilités.
- ² **Seniority:** Junior (approx. < 10 years of experience), Intermediate (approx. > 10 and < 20 years of experience) or Senior (approx. > 20 years of experience).
Ancienneté : Junior (jusqu'à 10 ans d'expérience), Intermédiaire (entre 10 et 20 ans d'expérience) ou Sénior (plus de 20 ans d'expérience).
- ³ **Nationality:** Country to which the person belongs administratively and that issues the ID card and/or passport.
Nationalité : pays duquel la personne dépend administrativement et qui a délivré la carte d'identité et/ou le passeport.
- ⁴ **Erasmus Code:** A unique identifier that every higher education institution that has been awarded with the Erasmus Charter for Higher Education receives. It is only applicable to higher education institutions located in Programme Countries.
Code Erasmus : identifiant unique pour tout établissement d'enseignement supérieur titulaire de la charte universitaire Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE). Concerne uniquement les établissements situés dans les pays participant au programme.
- ⁵ **Country code:** ISO 3166-2 country codes available at: <https://www.iso.org/obp/ui/#search>.
Code pays : Codes pays de la norme ISO 3166-2 disponibles sur : <https://www.iso.org/obp/ui/fr/>
- ⁶ Any Programme Country enterprise or, more generally, any public or private organisation active in the labour market or in the fields of education, training and youth.
Toute entreprise située dans un pays programme ou, plus généralement, toute organisation publique ou privée active sur le marché du travail ou dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.
- ⁷ Circulating papers with original signatures is not compulsory. Scanned copies of signatures or electronic signatures may be accepted, depending on the national legislation of the country of the sending institution. Certificates of attendance can be provided electronically or through any other means accessible to the staff member and the sending institution.
Les signatures originales ne sont pas obligatoires. Les signatures scannées ou électroniques peuvent être acceptées en fonction de la législation nationale du pays d'envoi. Les attestations de présence peuvent être envoyées par voie électronique ou par d'autres moyens qui sont accessibles aussi bien par le membre du personnel que par l'établissement d'envoi.

Annexe II

GENERAL CONDITIONS – STT / CONDITIONS GENERALES - STT

ARTICLE 1 – LIABILITY / RESPONSABILITÉ

Each party of this agreement shall exonerate the other from any civil liability for damages suffered by him or his staff as a result of performance of this agreement, provided such damages are not the result of serious and deliberate misconduct on the part of the other party or his staff.

Chaque partie contractante décharge l'autre partie contractante de toute responsabilité civile du fait des dommages subis par elle-même ou par son personnel résultant de l'exécution du présent contrat, dans la mesure où ces dommages ne sont pas dus à une faute grave et intentionnelle de l'autre partie contractante ou de son personnel.

The National Agency of France, the European Commission or their staff shall not be held liable in the event of a claim under the agreement relating to any damage caused during the execution of the mobility period. Consequently, the National Agency of France or the European Commission shall not entertain any request for indemnity of reimbursement accompanying such claim.

L'Agence nationale française, la Commission européenne ou leurs personnels ne seront pas tenus responsables pour toute action en réparation des dommages survenus aux tiers, y compris le personnel du projet, pendant la réalisation de la période de mobilité. En conséquence, l'Agence nationale française ou la Commission européenne ne seront pas tenues à des indemnités de remboursement concernant cette action.

ARTICLE 2 – TERMINATION OF THE AGREEMENT / RESILIATION DU CONTRAT

In the event of failure by the participant to perform any of the obligations arising from the agreement, and regardless of the consequences provided for under the applicable law, the institution is legally entitled to terminate or cancel the agreement without any further legal formality where no action is taken by the participant within one month of receiving notification by registered letter.

Il pourra être mis fin au contrat en cas d'inexécution, par le participant, de ses obligations découlant du présent contrat, et indépendamment des conséquences prévues par la loi qui lui est applicable ; le présent contrat peut alors être résilié ou dissout de plein droit par l'établissement, sans qu'il soit nécessaire de procéder à aucune autre formalité judiciaire, dès lors qu'une mise en demeure par lettre recommandée a été notifiée aux parties et que cela n'a pas été suivi d'exécution dans un délai d'un mois.

If the participant terminates the agreement before its agreement ends or if he/she fails to follow the agreement in accordance with the rules, he/she shall have to refund the amount of the grant already paid, except if agreed differently with the institution.

Si le participant met fin au contrat avant la fin de sa période contractuelle, ou s'il/elle manque à ses obligations, il/elle devra rembourser le montant de la bourse déjà reçu, sauf décision contraire de l'établissement d'envoi.

In case of termination by the participant due to "force majeure", i.e. an unforeseeable exceptional situation or event beyond the participant's control and not attributable to error or negligence on his/her part, the participant shall be entitled to receive at least the amount of the grant corresponding to the actual duration of the mobility period. Any remaining funds shall have to be refunded, except if agreed differently with the sending organisation.

Si la résiliation est due à un cas de force majeure, par exemple, une situation exceptionnelle imprévisible ou un événement incontrôlable par le participant et qui ne peut pas être attribué à une erreur ou une négligence de sa part, le participant pourra recevoir au moins le montant de la bourse correspondant à la durée effective de la période de mobilité. Le financement restant devra être remboursé, sauf décision contraire de l'établissement d'envoi.

ARTICLE 3 – DATA PROTECTION / PROTECTION DES DONNEES

All personal data contained in the agreement shall be processed in accordance with Regulation (EC) No 2018/1725 of the European Parliament and of the Council on the protection of individuals with regard to the processing of personal data by the EU institutions and bodies and on the free movement of such data. Such data shall be processed solely in connection with the implementation and follow-up of the agreement by the sending institution, the National Agency and the European Commission, without prejudice to the possibility of passing the data to the bodies responsible for inspection and audit in accordance with EU legislation (Court of Auditors or European Antifraud Office (OLAF)).

Le traitement de toute information personnelle présente au contrat devra être effectué conformément au règlement n° 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil pour la protection des individus, relatifs au traitement des données personnelles par les institutions européennes et sur la libre circulation de celles-ci. Ces données seront utilisées uniquement pour la mise en place et le

suivi de la convention de subvention par l'établissement d'origine, l'Agence nationale et la Commission européenne, sans préjudice quant à la possibilité de transmission de ces données aux organismes chargés du contrôle et de l'audit en accord avec la législation européenne (Office européen de Lutte Anti-fraude).

The participant may, on written request, gain access to his personal data and correct any information that is inaccurate or incomplete. He/she should address any questions regarding the processing of his/her personal data to the sending institution and/or the National Agency. The participant may lodge a complaint against the processing of his personal data to the European Data Protection Supervisor with regard to the use of the data by the European Commission.

Le participant peut, sur demande écrite, avoir le droit d'accéder à ses données personnelles pour les modifier en cas d'erreur et pour les compléter. Il/elle adressera toute question concernant l'utilisation de ses données personnelles à l'établissement d'origine et/ou à l'Agence nationale. Le participant peut porter plainte contre l'utilisation de ses données personnelles auprès du Contrôleur européen de protection des données (CEPD) en ce qui concerne l'utilisation de celles-ci par la Commission européenne.

ARTICLE 4 – CHECKS AND AUDITS / VERIFICATION ET AUDITS

The parties of the agreement undertake to provide any detailed information requested by the European Commission, the National Agency of France or by any other outside body authorised by the European Commission or the National Agency of France to check that the mobility period and the provisions of the agreement are being properly implemented.

Les contractants s'engagent à fournir toute information détaillée demandée par la Commission européenne, l'Agence nationale française ou tout autre organisme extérieur accrédité par la Commission européenne et l'Agence nationale française pour vérifier que la période de mobilité et les dispositions prévues au contrat ont été mises en œuvre de manière conforme.